CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN
Direction générale des Infrastructures du Développement et de l'Environnement
Direction des Routes

Route Départementale n°306

Commune de GUIDEL

Contournement Est de l'agglomération de GUIDEL

ETUDE D'IMPACT EXTRAITE DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE REALISE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE.

Enquête publique du 03 janvier au 03 février 2006 inclus
Déclaration d'Utilité Publique (DUP) : 04 octobre 2006
DUP prorogée par arrêté préfectoral du 13 avril 2011

AMENAGEMENT DE L'ESPACE ENVIRONNEMENT
impact édition
1, avenue des Cygnes
35650 LE RHEU Tél : 02 99 60 84 87

Conformément à l'article R 214-6 du code de l'environnement, l'étude d'impact réalisée dans le cadre de la procédure DUP doit être jointe au dossier d'enquête au titre de la loi sur l'eau.
L'actualisation a donc été réalisée par le biais du dossier d'autorisation

Mai 2005

D - PLAN GENERAL DES TRAVAUX

PLAN GENERAL DES TRAVAUX

Echelle : 1 / 10 000

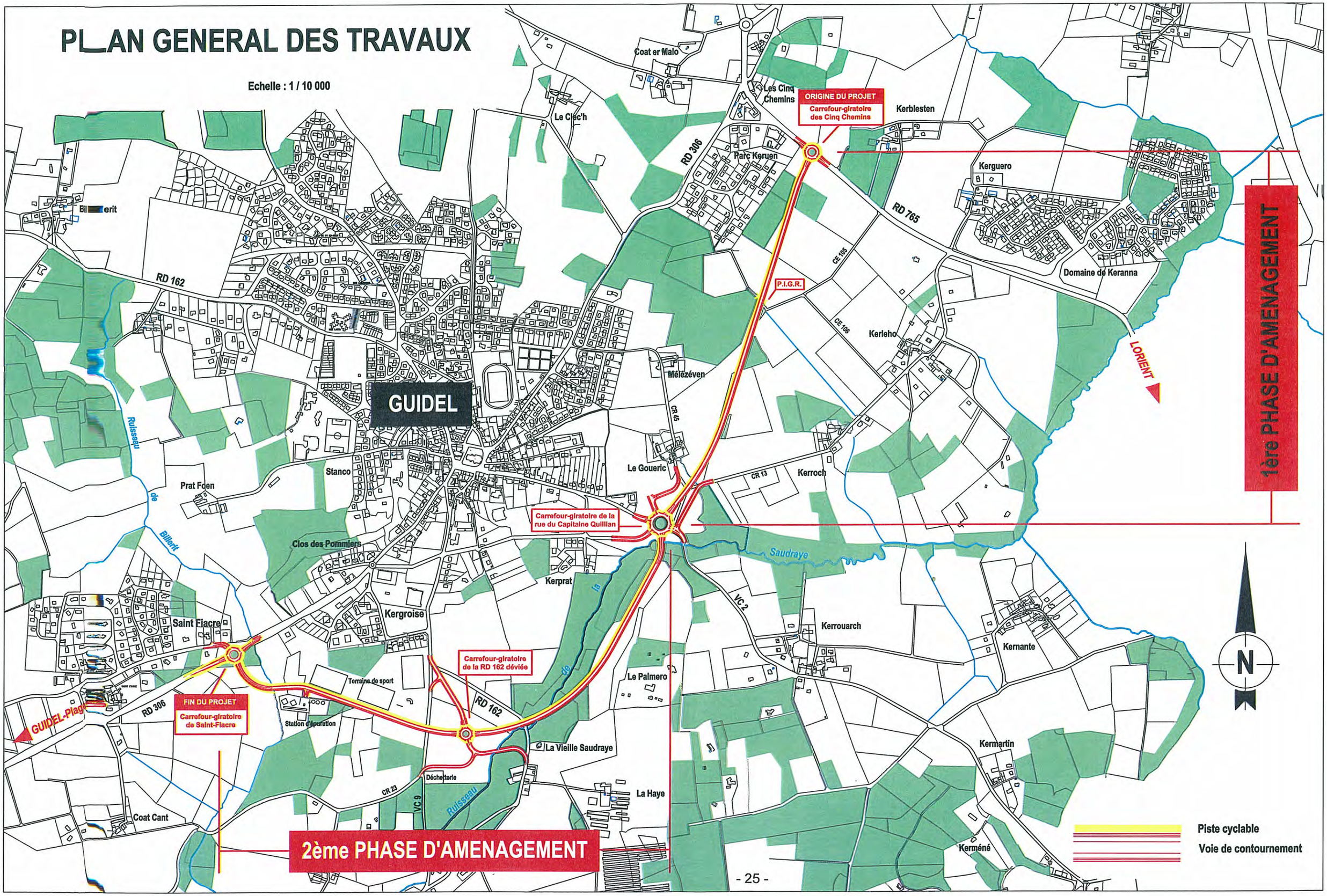

E - ETUDE D'IMPACT

SOMMAIRE

1 - ANALYSE DES METHODES UTILISEES 31

2 - RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'OPERATION 37

3 - ETUDES PREALABLES 41

A/ Etat initial 43
Eléments physiques 43
Eléments biologiques 48
Eléments socio-économiques 57
. Urbanisme 57
. Communications 58
. Agriculture 61
Paysage-patrimoine 63

B/ Choix du parti d'aménagement 67

4 - ANALYSE DU PROJET PRESENTE 71

Eléments physiques 75
Eléments biologiques 79
. Qualité de l'eau 79
. Qualité de l'air 83
. Végétation – faune 87
Eléments socio-économiques 91
. Agriculture 91
. Communications 92
. Urbanisme 92
. Environnement sonore 95
. Santé 97
Paysage-patrimoine 99

5 - RESUME 107

1 - ANALYSE DES METHODES UTILISEES

La présente étude d'impact sur l'environnement est établie conformément :

- à la loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature,
- aux décrets n°77-1141 du 12 octobre 1977 et n°93-245 du 25 février 1993 relatifs aux études d'impacts,
- aux circulaires n°78-16 du 23 janvier 1978, n°93-73 du 27 septembre 1993 et n°96-21 du 11 mars 1996 relatives à la méthodologie applicable pour l'établissement des dossiers d'études d'impact en matière de projets routiers.

Documents méthodologiques de référence

La démarche suivie se réfère aux recommandations formulées par la direction des Routes du Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement dans chacun des guides méthodologiques réalisés et diffusés par le SETRA *(1)* ,et le CERTU *(2)* pour la conduite des études d'environnement *(1997-1998)* et la constitution des dossiers d'études d'impact *(1996)* des projets routiers.

Fuseau d'études

Le fuseau d'études *(3 km de long x 1 km de large)* est centré sur le tracé d'intention du projet de contournement Est de l'agglomération, inscrit au Plan Local d'Urbanisme de la commune de GUIDEL. Il est constitué par les espaces agro-naturels de la vallée du ruisseau de la Saudraye qui jouxtent l'agglomération entre la route de Lorient *(RD 765)*, près du quartier des Cinq-Chemins, au Nord-Est, et la route du Bas-Pouldu *(RD 306)*, au droit du hameau de Saint-Fiacre au Sud.

Recueil de données

La connaissance du site procède à la fois :

- de données de cadrage *(eau, milieux naturels, sites - monuments protégés, urbanisme réglementaire, réseaux, trafics ...)* préalablement collectées auprès des diverses administrations consultées *(cf liste page suivante)* ;
- d'informations recueillies dans le cadre de réunions de travail auprès des élus et responsables des services municipaux de la commune de GUIDEL ;
- d'informations recueillies lors de rencontres intentionnelles ou fortuites auprès des riverains et principaux acteurs économiques locaux ayant une longue pratique et une excellente connaissance des lieux ;
- et d'investigations menées sur le terrain.

Ces investigations menées sur le terrain ont notamment consisté :

- à appréhender la configuration topographique du site : bassins-versants traversés, lignes de force des reliefs *(talwegs, versants, lignes de crêtes)*, cours d'eau *(repérage des captages et des prises d'eau, relevé des ouvrages hydrauliques ...)*,
- à effectuer des relevés de végétation : composition des boisements, des haies bocagères, des fonds de vallons,
- à établir le plan du parcellaire des exploitations agricoles riveraines,
- à recenser les propriétés bâties riveraines,
- à rechercher les points forts du paysage et du patrimoine architectural local,
- à effectuer une reconnaissance photographique des lieux.

Evaluation environnementale

L'ensemble des données recueillies a ensuite fait l'objet du traitement suivant :

<u>Analyse descriptive de l'état initial du site, à l'appui de cartes thématiques d'environnement</u>

- caractéristiques physiques : contraintes d'ordre topographique *(selon carte IGN et levés topographiques)*, géologique *(d'après carte BRGM)*, hydrologique *(d'après atlas et l'annuaire régionaux)* ;
- description des espaces agro-naturels traversés *(faune-flore)* ;
- contraintes agricoles *(parcellaire des exploitations et pratiques agricoles locales)* ;
- contraintes d'urbanisme : le bâti *(habitat, activités)*, évolution prévisible *(P.L.U.)* ;
- environnement sonore des riverains : constat établi selon la méthode de calcul du guide du bruit des Transports terrestres ;
- paysage - patrimoine : analyse paysagère du site *(grandes unités de paysage, séquences visuelles, points de vue ...)*, et recensement des principales composantes à valeur patrimoniale du site *(monuments et sites localement protégés, vestiges archéologiques, sentiers de randonnées ...)*.

<u>Choix du parti d'aménagement</u>

Le parti d'aménagement présenté a été conçu sur la base du tracé d'intention inscrit au Plan Local d'Urbanisme de la commune de GUIDEL, après examen de la situation existante et au regard des modalités d'intégration, jugées somme toute satisfaisantes, de l'infrastructure routière dans le site, confirmant la validité de ce choix. Sa consistance technique a été optimisée de façon à préserver au mieux les composantes locales de l'environnement, dans le respect des normes requises en matière de géométrie routière.

(1) Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes

(2) Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques

Analyse détaillée du projet présenté

La solution retenue a ensuite fait l'objet d'études plus approfondies destinées :

- à affiner la consistance du projet sur le plan technique *(tracé en plan, profil en long)*, fonctionnel *(raccordement sur la voirie existante)* et au regard des composantes locales de l'environnement *(dispositions constructives adoptées à titre préventif)*,
- et à arrêter les mesures de protection destinées à supprimer, réduire ou compenser les conséquences dommageables de son aménagement *(dispositions constructives adoptées à titre curatif)*.

Ces études, menées en étroite concertation avec la municipalité de GUIDEL, se poursuivront à l'issue de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique pour la mise au point des mesures de protection de l'environnement, en tenant compte notamment des observations recueillies en la circonstance et des avis émis par l'ensemble des administrations concernées.

Collectivités Territoriales et Administrations consultées

Collectivités Territoriales

Département du MORBIHAN
Direction Générale des Infrastructures,
du développement et de l'environnement
Service Etudes Routières Grands Travaux

Commune de GUIDEL

Administrations

Agriculture
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Environnement

Culture
Direction Régionale des Affaires Culturelles
Conservation des monuments historiques
Service régional de l'Archéologie
Service Départemental de l'Architecture

Economie
Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

Equipement
Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement local
Cellule Départementale d'Exploitation et de Sécurité

Environnement
Direction Régionale de l'Environnement
Service du Patrimoine et de la Gestion de l'Espace
Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Industrie
Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
Subdivision départementale
Bureau de Recherches Géologiques et Minières

2 - RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'OPERATION

L'aménagement de la voie de contournement Est de GUIDEL s'inscrit dans le cadre des travaux prévus par le département du MORBIHAN pour moderniser la voirie départementale locale.

L'opération a pour objet de supprimer le point noir de la circulation que constitue la traversée du bourg, en reportant les trafics de transit *(circulations poids-lourds et pointes estivales)* sur une voie d'évitement créée hors agglomération.

Les principaux objectifs visés sont les suivants :

1 - Améliorer les conditions de circulation offertes aux usagers de la route en facilitant l'accès à la station balnéaire et aux plages de GUIDEL, par la RD 306, à partir du carrefour des Cinq-Chemins.

2 - Soulager la voirie urbaine *(rue Marc Mouelo et rue de l'Océan)* et le centre-ville *(places Jaffré et Polignac)* et contribuer ainsi à améliorer :

- les conditions de sécurité routière, d'accès, de stationnement et de fréquentation commerciale de GUIDEL-centre,
- ainsi que le cadre et la qualité de la vie de l'ensemble des habitants de la cité.

3 - Constituer un équipement structurant du développement spatial de l'agglomération qui s'intègre dans le site, au mieux des intérêts des populations riveraines et de leur environnement, conformément aux dispositions arrêtées au Plan Local d'Urbanisme.

3 - ETUDES PREALABLES

A - ETAT INITIAL
ELEMENTS PHYSIQUES

CLIMAT

Le climat local est un climat de type océanique tempéré, marqué par un généreux ensoleillement, une pluviosité relativement élevée, de faibles amplitudes thermiques *(hivers doux - étés frais)*, des gelées assez rares *(cf tableaux ci-dessous)* et une succession de types de temps très variables.

Précipitations

La hauteur annuelle de précipitations enregistrée à la station de LORIENT-LANN-BIHOUE, station de référence retenue pour l'aire d'étude, est de 907 mm.

Il y pleut en moyenne 130 jours par an.

Il s'agit généralement de précipitations de faible intensité *(bruines, crachins)*.

La répartition des pluies est régulière :

- l'automne et l'hiver sont les saisons les plus humides *(octobre, novembre, décembre, janvier et février qui enregistrent entre 90 et 110 mm, sont les mois les plus humides)*;
- le printemps et l'été les moins arrosés *(juillet et août, mois les plus secs, reçoivent une hauteur d'eau moyenne de l'ordre de 45 mm)*.

Station de LORIENT-LANN-BIHOUE
(moyennes mensuelles 1969-1998)

Précipitations	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.
hauteurs (mm)	110,5	89,7	72,1	56,5	69,8	54,4	49,6	42,8	75,3	87,2	95,4	104,2
nb de jours	14,8	12,2	12,0	10,0	10,6	8,0	7,2	7,0	9,6	11,9	13,4	13,8

Températures	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct.	nov.	déc.
minimales (°c)	3,5	3,3	4,4	5,6	8,7	11,1	13,1	13,0	11,3	8,9	5,6	4,3
maximales (°c)	9,2	9,7	11,7	13,8	17,1	19,9	22,2	22,4	20,0	16,3	12,3	9,9
moyennes (°c)	6,3	6,5	8,1	9,7	12,9	15,5	17,6	17,7	15,6	12,6	9,0	7,1

gelée	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct.	nov.	déc.
nb de jours	7,5	6,7	4,1	1,5	0,2	0	0	0	0	0	3	6,1

neige	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct.	nov.	déc.
nb de jours	1,2	1,7	0,6	0,5	0	0	0	0	0	0	0,3	0,6

Autres phénomènes climatiques

Températures

On y enregistre en moyenne :

- 22 jours de chaleur *(t° > 25 °)*,
- 5 jours de gelée blanche et un jour de neige au sol, par an.

Vents

Les vents dominants sont de secteurs Ouest à Sud-Ouest.

RELIEF - HYDROGRAPHIE

GUIDEL, commune littorale du Pays de LORIENT, se situe dix kilomètres à l'Est de l'agglomération lorientaise, sur la rive gauche de la Laïta, ria qui en aval de QUIMPERLE sépare le Département du MORBIHAN de celui du FINISTERE.

Bassins-versants

Son territoire est drainé :

- sur sa bordure Ouest, par plusieurs petits émissaires rive gauche de la Laïta ;
- dans sa partie Nord-Est, au delà de la RN 165, à 2x2 voies, Quimper - Nantes, par le Scaff, affluent rive gauche du Scorff, sur le cours duquel se calque la limite communale de GUIDEL et de PONT-SCORFF ;
- et dans sa partie centrale, par le ruisseau de la Saudraye, petit cours d'eau côtier, dans le bassin-versant duquel se trouve intégralement située l'aire d'étude.

Le ruisseau de la Saudraye comporte deux principaux émissaires, respectivement issus des abords :

- de l'aérodrome de Lann-Bihoué, en limite territoriale de QUEVEN, à l'Est,
- et du bourg de GESTEL, au Nord de la route express.

RELIEF - HYDROGRAPHIE

Echelle : 1 / 10 000è

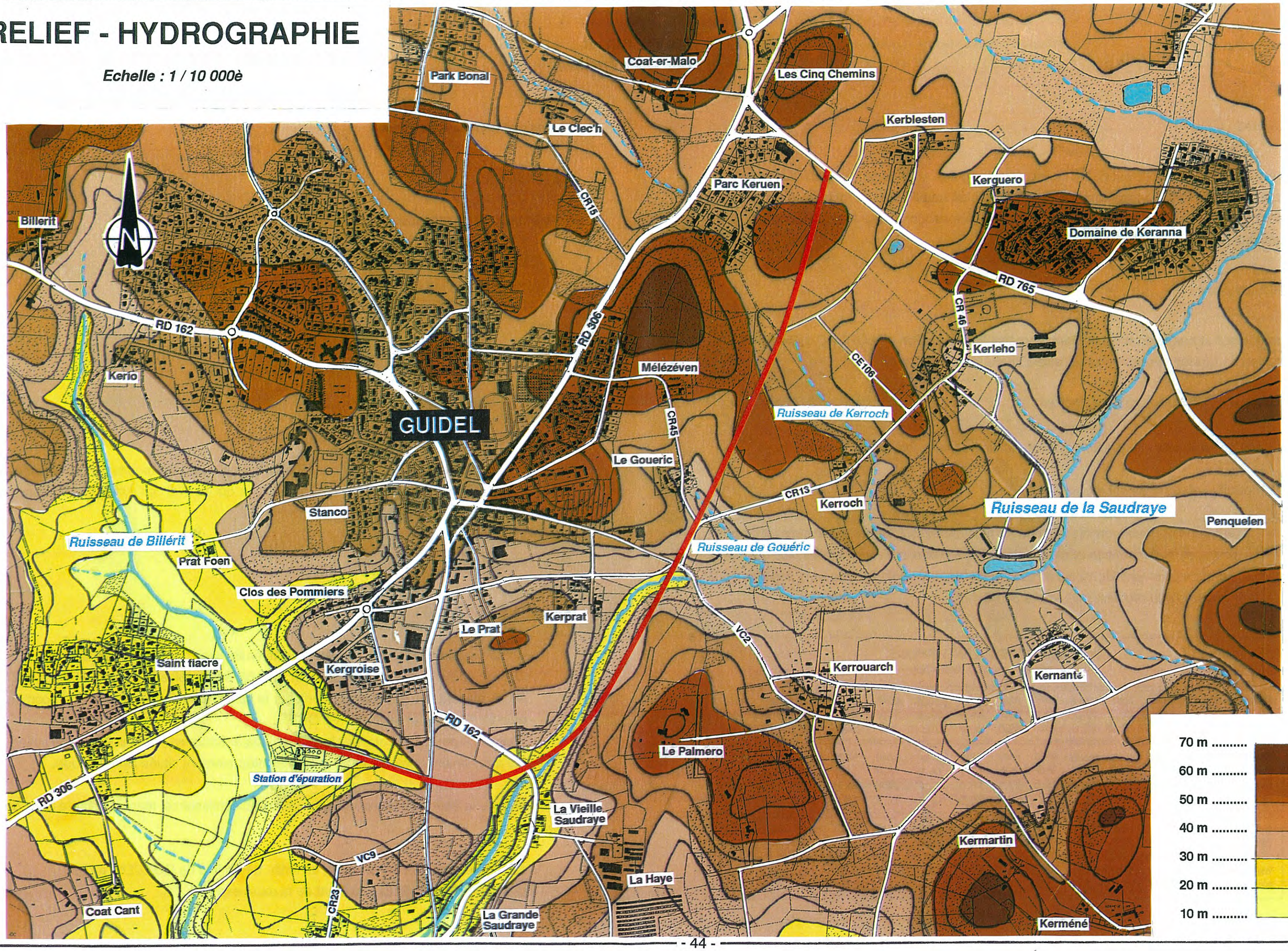

Ces deux émissaires :

- d'écoulement Est-Ouest, pour ce qui concerne le premier,
- et d'écoulement Nord-Sud, pour ce qui concerne le second,

se rejoignent, au lieu-dit la Grande Saudraye, en bordure de la route de PLOEMEUR, au Sud de l'agglomération de GUIDEL.

Deux kilomètres en aval de leur confluent, le ruisseau de la Saudraye, constitué par la réunion des deux cours d'eau, se jette dans l'étang du Loc'h, marais littoral, en partie drainé, formé en retrait du cordon dunaire de l'anse du Pouldu.

Le ruisseau de la Saudraye et ses petits émissaires sont des petits cours d'eau côtiers de régime pluvial océanique caractérisés par :

- des basses eaux estivales ou automnales, à faible débit d'étiage,
- et de hautes eaux hivernales, directement réglés par l'abondance des précipitations, qui inondent périodiquement les prairies du fond de vallée.

Caractéristiques topographiques

L'agglomération de GUIDEL, distante d'environ quatre kilomètres de l'embouchure de la Laïta, est implantée entre 40 et 50 mètres d'altitude sur les hauteurs du plateau littoral.

Son site d'implantation correspond aux reliefs de l'interfluve qui sépare :

- le vallon drainé par la branche Nord du ruisseau de la Saudraye, issue des abords du bourg GESTEL, à l'Est/Nord-Est,
- du vallon drainé par son petit émissaire, rive droite, le ruisseau de Billérit, au Sud-Ouest de l'agglomération.

La configuration topographique de ces deux dépressions fluviatiles ouvertes dans les reliefs vallonnés du plateau littoral est la suivante :

- le vallon du ruisseau de la Saudraye, situé à la périphérie Est de l'agglomération, est une dépression étroite et encaissée, d'orientation Nord-Est/Sud-Ouest, aux versants abrupts boisés ; deux petits vallons s'ouvrent sur son flanc Ouest, au Nord de la route de Kerrouarc'h *(VC 2)* : le vallon de Kerroc'h, en amont et le vallon de Gouéric en aval ;

La configuration topographique de ces deux dépressions fluviatiles ouvertes dans les reliefs vallonnés du plateau littoral est la suivante :

- le vallon du ruisseau de la Saudraye, situé à la périphérie Est de l'agglomération, est une dépression étroite et encaissée, d'orientation Nord-Est/Sud-Ouest, aux versants abrupts boisés ; deux petits vallons s'ouvrent sur son flanc Ouest, au Nord de la route de Kerrouarc'h *(VC 2)* : le vallon de Kerroc'h, en amont et le vallon de Gouéric en aval ;
- le vallon du ruisseau de Billérit, situé à la périphérie à Sud-Ouest de l'agglomération, entre le quartier de Kergroise et le hameau de Saint-Fiacre, est une dépression plus ample, à fond plat, occupée, en aval de la route du Bas-Pouldu, par le nouveau parc de Kergroise ; un vallon emprunté par la voie de desserte de la station d'épuration communale s'ouvre sur son flanc Est en aval immédiat des terrains des sports de Kergroise.

Le site d'implantation du projet routier successivement constitué par chacun de ces deux vallons, décroît du Nord au Sud, de 50 à 20 mètres d'altitude, selon les niveaux altimétriques, suivants :

- 50 mètres *NGF*, point haut du site, près du carrefour des Cinq Chemins, au Nord de l'aire d'études ;
- 45 mètres *NGF*, en tête de vallon du ruisseau de Kerroc'h, en aval de Park-Keruen ;
- 35 mètres *NGF*, dans le vallon du ruisseau du Gouéric, en aval du hameau ;
- 30 mètres *NGF*, dans le vallon du ruisseau de la Saudraye, au droit du pont de Kerrouarc'h *(pont de la VC 2)* ;
- 25 mètres *NGF*, dans ce même vallon, au droit du pont de la route de PLOEMEUR *(RD 162)*, à la Vieille-Saudraye ;
- 20 mètres *NGF*, au droit du talweg du vallon du ruisseau de Billérit, dans le parc de Kergroise.

La pente moyenne du terrain naturel sont de l'ordre de :

- 2 à 4 % sur le flanc Ouest du vallon de la Saudraye, dans la partie Nord de l'aire d'études, en amont de la route de Kerrouarc'h *(VC 2)* ;
- 5 % sur le versant Nord-Est du vallon du ruisseau de Billérit, à Kergroise, dans la partie Sud de l'aire d'études ;
- 8 à 10% sur les versants escarpés du vallon du ruisseau de la Saudraye, entre le pont de Kerrouarc'h et la Vieille Saudraye, dans la partie centrale de l'aire d'études.

GEOLOGIE

Les formations constitutives du site relèvent du domaine de l'anticlinal de Cornouaille, complexe géologique d'évolution précambrienne et primaire localement caractérisé par l'affleurement en bandes d'orientation Nord-Ouest/Sud-Est de terrains éruptifs et métamorphiques.
Les formations rencontrées sur la commune de GUIDEL sont les suivantes :

- leucogranites à gros grains du faciès de Ploemeur *(1)*, aux abords immédiats de l'étang de Lannenec, à la pointe Sud de la commune,
- micaschistes entre le Bas-Pouldu et l'aérodrome de Lorient-Lann-Bihoué,
- granites du faciès de Guidel au droit de l'aire d'études.

Ces diverses formations hercyniennes sont traversées de filons de quartz.
Le fond de la vallon des ruisseaux de la Saudraye et de Billérit sont par ailleurs tapissées d'alluvions fluviatiles argilo-sableuses.

HYDROGEOLOGIE

Les arènes granitiques et les couches d'altération argileuses - peu perméables et de faible épaisseur - du substratum local, sont peu propices à la constitution de véritables réserves aquifères.

Elles déterminent des structures hydrogéologiques superficielles, compartimentées et à faibles débits, directement réglées par l'abondance des précipitations, dont les eaux souterraines s'écoulent à la faveur des cassures et zones broyées *(failles)* jouant le rôle de drains.

Les résurgences de ces circulations souterraines se localisent principalement au contact Sud des traînées granitiques et des bandes micaschisteuses imperméables le long desquelles elles déterminent des lignes de sources qui alimentent de multiples points d'eau et puits à usage essentiellement agricole.

Alimentation en eau potable (A.E.P.)

Les besoins de la commune de GUIDEL et des communes environnantes affiliées au syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable *(S.I.A.E.P.)* de PONT-SCORFF *(2)* sont pourvus par la prise d'eau de Kéreven sur le Scorff.

(1) Massif granitique qui contient les gîtes des kaolins de PLOEMEUR.
(2) Communes de QUEVEN, de GESTEL, de PONT-SCORFF, de CLEGUER et de CALAN.

ESPACES AGRO-NATURELS

Echelle : 1 / 10 000è

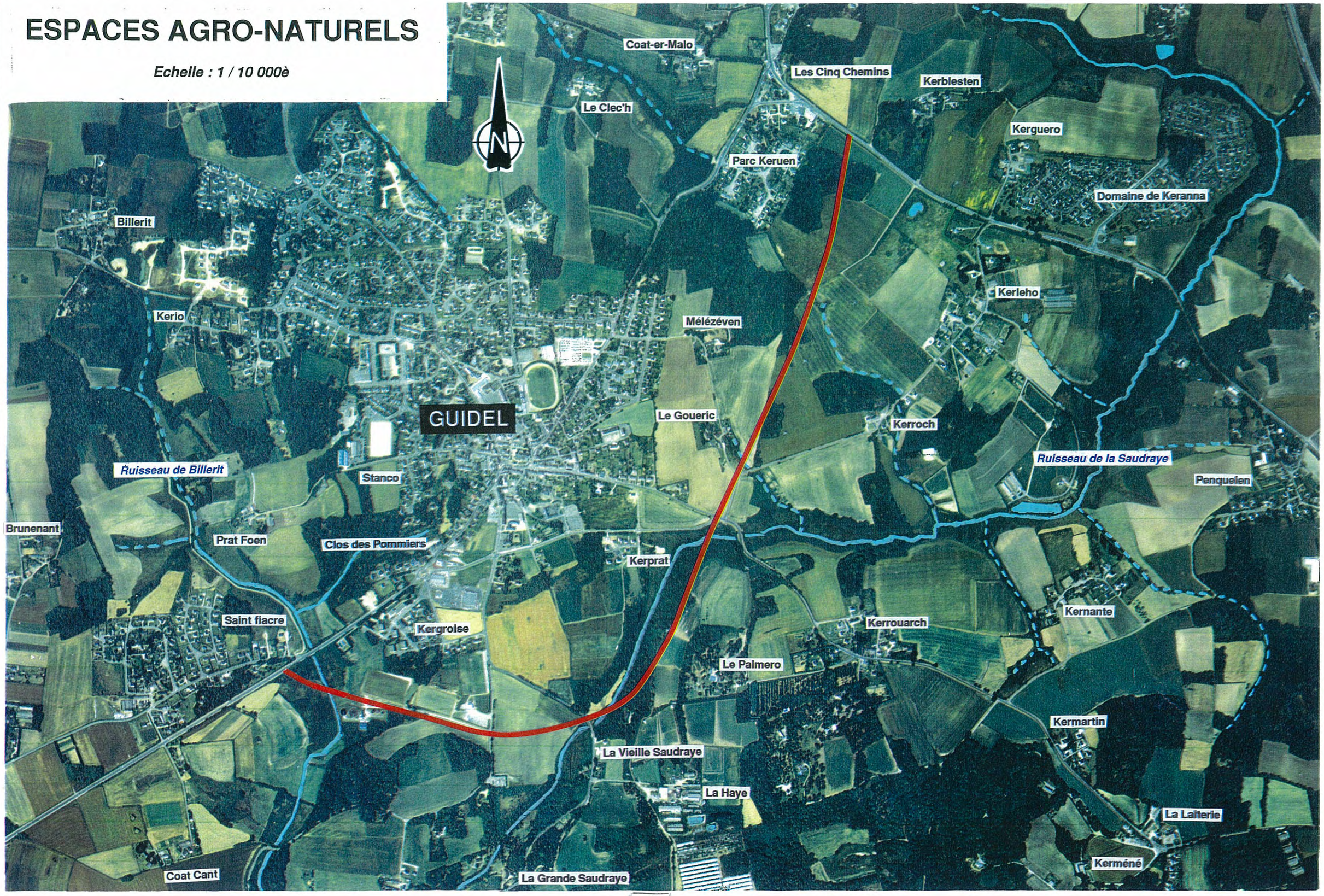

ELEMENTS BIOLOGIQUES

VEGETATION

Les sols rencontrés dans le fuseau d'études relèvent des associations suivantes :

- association des sols lessivés avec inclusion de sols lessivés faiblement podzoliques au Nord de l'aire d'étude,
- association des sols bruns lessivés et des sols bruns acides sur le plateau littoral, au droit de l'aire d'étude ;
- et association des sols hydromorphes dans le fond de vallon du ruisseau de la Saudraye.

Il s'agit de sols acides, souvent battants, localement voués à la prairie et aux labours, ainsi qu'aux boisements.

Bocage

Le paysage agraire rencontré à la périphérie Est de l'agglomération de GUIDEL est un paysage de champs ouverts hérité des travaux connexes du remembrement communal *(1958)* et des travaux de restructuration parcellaire, depuis lors, individuellement consentis, par les agriculteurs.

Les haies bocagères sont rares.

Les haies ou sections de haies reliques existantes ont principalement été conservées aux abords immédiats des villages de Mélézeven, de Kerroc'h, et du Gouéric, pour ce qui concerne la partie Nord de l'aire d'étude, ainsi que de la Vieille Saudraye, de Kerprat et du parc des sports de Kergroise, au Sud.

Le chêne pédonculé en constitue l'essence dominante. Il est fréquemment associé au châtaignier et plus ponctuellement au hêtre, au frêne et au pin maritime, pour ce qui concerne la strate arborescente.

Ces mêmes essences se retrouvent associées au noisetier, à l'érable champêtre, à l'aubépine, au prunellier, à l'ajonc, au genêt, ainsi qu'au saule, à l'aulne, au sureau et à quelques ormeaux dans la composition de la strate arbustive.

Les talus sont par ailleurs couverts d'ajoncs, de bruyères, de fougères, de ronces et d'orties.

Boisements

La campagne est par ailleurs ponctuée de boisements conservés dans les secteurs topographiquement accidentés, peu propices à la mise en valeur agricole. Ils sont respectivement constitués :

- par les petits boisements qui couronnent le sommet des collines des Cinq-Chemins, de Park-Keruel, de Lann-er-Vilin et de Kerroc'h, dans la partie Nord de l'aire d'étude,
- et par les étroits boisements, de composante linéaire, qui couvrent les versants escarpés du vallon de la Saudraye entre la route de Kerrouarc'h *(VC 2)* et la route de Ploemeur *(RD 162)*.

Il s'agit de boisements de feuillus, principalement composés de châtaigniers et de chênes, à lisières de bouleaux et d'acacias, ponctués de quelques grands hêtres sur talus et de pins maritimes.

Les sous-bois, localement encombrés de chablis, occasionnés par les dernières tempêtes, sont constitués de jeunes arbres *(châtaigniers, hêtres, chênes ...)* et d'arbustes *(noisetiers, houx ...)* environnés de fougères, de jacinthes des bois, de lierres, de ronces et d'orties.

Nombre de ces boisements dont ceux des Cinq-Chemins, de Lann-er-Vilin et de Kerroc'h, sont protégés au Plan Local d'Urbanisme au titre des espaces boisés classés, à conserver ou à créer *(conformément aux dispositions des articles L 130.1 et suivants du code de l'urbanisme)*.

Zones humides

Dans le fond de vallon du ruisseau de la Saudraye, les fourrés de saules, ponctués d'aulnes, se substituent aux boisements de chênes et de châtaigniers.
Ils bordent d'anciennes prairies à joncs, laissées en friches, désormais principalement constituées de touradons de carex, environnés d'ombellifères, d'orties, de ronces et de fourrés de saules.

Les tableaux suivants dressent la liste de la flore, au demeurant courante, inventoriée dans ces boisements et dans les friches humides du fond de vallon du ruisseau de la Saudraye durant les mois de mai et de juin 2002.
Aucune espèce végétale rare ou protégée n'y a été recensée.

Boisements

Famille	Nom scientifique *(genre - espèce)*	Nom français
	Arbres et arbustes	
ACERACEAE	*Acer pseudoplatanus*	Erable sycomore
	Acer campestre	Erable champêtre
AQUIFOLIACEES	*Ilex aquifolium*	Houx
BETULACEES	*Betula pendulata*	Bouleau
CAPRIFOLIACEES	*Sambucus nigra*	Sureau noir
CORYLACEES	*Corylus avellana*	Noisetier
CUPRESSACEES	*Cupressus Lambertiana*	Cyprès de Lambert
FAGACEES	*Castanea sativa*	Châtaignier
	Fagus sylvatica	Hêtre
	Quercus robur	Chêne pédonculé
OLEACEES	*Fraxinus excelsior*	Frêne
PINACEES	*Pinus pinaster*	Pin maritime
ROSACEES	*Crataegus laevigata*	Aubépine
	Prunus spinosa	Prunellier
SALICACEES	*Salix cinerea*	Saule cendré
	Salix caprea	Saule marsault
	Populus alba	Peuplier
	Plantes à fleurs	
ARACEES	*Arum maculatum*	Gouet maculé
ARALIACEES	*Hedera helix*	Lierre
CAPRIFOLIACEES	*Lonicera periclymenum*	Chevrefeuille des bois
CARIOPHYLLACEES	*Cerastium fontanum*	Ceraiste commun
	Lychnis flos-cuculi	Lychnis fleur de coucou
	Silene dioica	Compagnon rouge
CRASSULACEES	*Umbelicus rupestris*	Nombril de vénus

Boisements

Famille	Nom scientifique *(genre - espèce)*	Nom français
	Plantes à fleurs	
GERANIACEES	*Erodium cicutarium*	Bec de grue commun
	Geranium robertianum	Herbe à Robert
JUNCACEES	*Juncus effusus*	Jonc diffus
LABIACEES	*Ajuga reptans*	Bugle rampant
LEGUMINEUSES	*Cytisus scoparius*	Genêt à balais
LILIACEES	*Ruscus aculeatus*	Fragon
	Scilla non scripta	Jacinthe des bois
POLYGONACEES	*Rumex acetosa*	Oseille commune
PRIMULACEES	*Anagallis arvensis*	Mouron rouge
	Primula vulgaris	Primevère
RENONCULACEES	*Ranunculus repens*	Renoncule rampante
ROSACEES	*Rubus fruticosus*	Ronce
RUBIACEES	*Galium aparine*	Gaillet gratteron
URTICACEES	*Urtica dioica*	Ortie
	Fougères	
ASPLENIACEES	*Phyllitis scolopendrium*	Scolopendre
ATHYRIACEES	*Athyrium filix femina*	Fougère femelle
BLECHNACEES	*Blechnum spicant*	Blechnum
HYPOLEPIDACEES	*Pteridium aquilinum*	Fougère aigle
	Mousses	
MNIACEES	*Mnium formosum*	Mnie ondulée
POLYTRICHACEE	*Atrichum undalatum*	Atrichie ondulée
	Polytrichum formosum	Polytric élégant

Famille	Nom scientifique *(genre - espèce)*	Nom français
	Plantes à fleurs	
ARACEES	*Arum maculatum*	Gouet maculé
ARALIACEES	*Hedera helix*	Lierre
BORRAGINACEES	*Myosotis caespitosa*	Miosotis gazonnant
CAPRIFOLIACEES	*Lonicera periclymenum*	Chevrefeuille des bois
CARYOPHYLLACEES	*Lychnis flos cuculi*	Lychnis fleur de coucou
COMPOSEES	*Bellis perennis*	Pâquerette
	Cirsium palustre	Cirse des marais
CONVOLVULACEES	*Convolvulus arvensis*	Liseron des champs
CRUCIFERES	*Cardamine pratensis*	Cardamine des prés
CRASSULACEES	*Umbilicus rupestris*	Nombril de Vénus
CYPERACEES	*Carex paniculata*	Carex paniculé
GERANIACEES	*Geranium molle*	Géranium à f. molles
	Geranium robertianum	Herbe à Robert
GRAMINEES	*Holcus lanatus*	Houlque laineuse
	Phalaris arundinacea	Baldingère
IRIDACEES	*Iris pseudacorus*	Iris pseudacore
JUNCACEES	*Juncus articulatus*	Jonc articulé
LABIACEES	*Mentha aquatica*	Menthe aquatique
LEGUMINEUSES	*Cytisus scoparius*	Genêt à balais

Vallon de la Saudraye *(RD 162)*

Famille	Nom scientifique *(genre - espèce)*	Nom français
	Plantes à fleurs	
LEGUMINEUSES	*Medicago arabica*	Luzerbe d'Arabie
	Trifolium pratense	Trèfle des prés
	Ulex europaeus	Ajonc
	Vicia sativa	Vesce cultivée
OMBELLIFERES	*Angelica sylvestris*	Angélique des bois
	Apium nodiflorum	Ache nodiflore
	Heracleum spondylium	Berce commune
	Oenanthe crocata	Oenanthe safranée
PLANTAGINACEES	*Plantago lanceolata*	Plantain lancéolé
POLYGONACEES	*Rumex acetosa*	Oseille commune
RENONCULACEES	*Ranunculus flamula*	Petite douve
	Ranunculus repens	Renoncule rampante
ROSACEES	*Rubus fruticosus*	Ronce
RUBIACEES	*Galium aparine*	Gaillet gratteron
SCOFULARIACEES	*Digitalis purpurea*	Digitale pourpre
URTICACEES	*Urtica dioica*	Ortie
	Fougères	
ASPLENIACEES	*Phyllitis scolopendrium*	Scolopendre
ATHYRIACEES	*Athyrium filix femina*	Fougère femelle
BLECHNACEES	*Blechnum spicant*	Blechnum
HYPOLEPIDACEES	*Pteridium aquilinum*	Fougère aigle

Vallon de la Saudraye *(Kerprat)*

Famille	Nom scientifique *(genre - espèce)*	Nom français
	Plantes à fleurs	
CARIOPHYLLACEES	*Lychnis flos-cuculi*	Lychnis fleur de coucou
	Silene dioica	Compagnon rouge
COMPOSEES	*Cirsium palustre*	Cirse des marais
	Leucanthenum vulgare	Marguerite
CYPERACEES	*Carex paniculata*	Carex paniculé
GERANIACEES	*Geranium purpureum*	Géranium pourpre
	Geranium rotondifolium	géranium à feuilles rondes
IRIDACEES	*Iris pseudacorus*	Iris pseudacore
GRAMINEES	*Holcus lanatus*	Houlque laineuse
IRIDACEES	*Iris pseudacorus*	Iris pseudacore
JUNCACEES	*Juncus articulatus*	Jonc articulé
OMBELLIFERES	*Anthriscus caucalus*	Anthrisque commun
	Heracleum spondylium	Berce commune
	Oenanthe crocata	Oenanthe safranée
ONAGRACEES	*Epilobium hirsutum*	Epilobe hirsute
PLANTAGINACEES	*Plantago lanceolata*	Plantain lancéolé
POLYGONACEES	*Rumex sanguineus*	Oseille sanguine
RENONCULACEES	*Ranunculus repens*	Renoncule rampante
ROSACEES	*Rubus fruticosus*	Ronce
RUBIACEES	*Galium aparine*	Gaillet gratteron
URTICACEES	*Urtica dioica*	Ortie
	Prêles	
EQUISETACEES	*Equisatum fluviatile*	Prêle des bourbiers
	Fougères	
ASPLENIACEES	*Phyllitis scolopendrium*	Scolopendre
ATHYRIACEES	*Athyrium filix femina*	Fougère femelle
BLECHNACEES	*Blechnum spicant*	Blechnum
HYPOLEPIDACEES	*Pteridium aquilinum*	Fougère aigle

Vallon de Kerroc'h

Famille	Nom scientifique *(genre - espèce)*	Nom français
	Arbustes	
SALICACEES	*Salix caprea*	Saule marsault
	Plantes à fleurs	
CARIOPHYLLACEES	*Cerastium fontanum*	Ceraiste commun
COMPOSEES	*Cirsium palustre*	Cirse des marais
	Sonchus arvensis	Laiteron des champs
	Taraxacum officinalis	Pissenlit
FUMARIACEES	*Fumaria officinalis*	Fumeterre
CONVOLVULACEES	*Convolvulus arvensis*	Liseron des champs
GERANIACEES	*Geranium robertianum*	Herbe à Robert
GRAMINEES	*Holcus lanatus*	Houlque laineuse
IRIDACEES	*Iris pseudacorus*	Iris pseudacore
JUNCACEES	*Juncus effusus*	Jonc diffus
LEGUMINEUSES	*Cytisus scoparius*	Genêt à balais
	Trifolium pratense	Trèfle des prés
	Ulex europaeus	Ajonc
	Vicia sativa	Vesce cultivée
ONAGRACEES	*Epilobium hirsutum*	Epilobe hirsute
OMBELLIFERES	*Oenanthe crocata*	Oenanthe safranée
PLANTAGINACEES	*Plantago lanceolata*	Plantain lancéolé
POLYGONACEES	*Rumex sanguineus*	Oseille sanguine
RENONCULACEES	*Ranunculus acris*	Renoncule âcre
	Ranunculus flamula	Petite douve
ROSACEES	*Rubus fruticosus*	Ronce
RUBIACEES	*Galium aparine*	Gaillet gratteron
SCOFULARIACEES	*Digitalis purpurea*	Digitale pourpre
URTICACEES	*Urtica dioica*	Ortie
	Fougères	
HYPOLEPIDACEES	*Pteridium aquilinum*	Fougère aigle

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Il n'existe aucune zone recensée, comme telle à l'inventaire régional des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique *(Z.N.I.E.F.F.)*, dans l'aire d'études.

Les ZNIEFF *(de type 1)*, les plus proches, essentiellement littorales, sont constituées par *(1)*:

- l'estuaire de la Laïta *(ZNIEFF n°626)* : ria aux rives maritimes boisées, incluant sur un site de près 1 300 ha, quelques prairies marécageuses, dont certaines tourbeuses, et la végétation estuarienne, à slikke et schorre *(prés-salés)* ;

- l'étang du Loc'h *(ZNIEFF n°600)* : marais littoral de près d'une centaine d'hectares, constitué de la zone drainée *(polder)* du Grand Loc'h, au Nord, et de l'étang du Petit Loc'h *(8 ha en eau)* au Sud ;

- les sablières de Fort-Bloqué *((ZNIEFF de type 1 n°174)* : 35 hectares de lande sur substrat sableux, incluant d'anciennes carrières de sables ;

- et l'étang de Lannénec *(ZNIEFF de type 1 n°168)* : grand étang littoral de 116 hectares, sur substrat calcaire, situé en limites territoriales des communes de GUIDEL et de PLOEMEUR.

Espaces naturels d'intérêt européen - sites du «réseau Natura 2000»

L'estuaire de la Laïta ainsi que les étangs du Loc'h et de Lannénec ont été identifiés comme sites d'importance communautaire dans le cadre de la directive "Habitat".

FAUNE

Grands mammifères

Les espaces agro-naturels locaux ne sont que très épisodiquement fréquentés par les grands mammifères ongulés *(chevreuils, sangliers)*.

(1) Source Direction Régionale de l'Environnement (DIREN - Bretagne).

Petits mammifères - avifaune

Ils abritent et nourrissent essentiellement :

- des populations de petits mammifères rongeurs *(campagnols, rats de moissons, mulots...)*, insectivores *(taupes, musaraignes, hérissons..)*, carnivores *(renards, blaireaux)*, lagomorphes *(lapins, lièvres)*,

- ainsi qu'une avifaune diversifiée de passereaux *(pinsons, mésanges, verdiers, chardonnerets, bruants, geais, rouge-gorges...)*, de grimpeurs *(pics, coucous...)* et de rapaces *(chouettes, buses variables...)* prédateurs des petits rongeurs des champs.

Espèces protégées

Les habitats d'intérêt communautaire qui les abritent correspondent principalement :

- aux dunes, aux étangs et aux zones humides littorales qui forment une aire d'accueil *(haltes, hivernage)* pour l'avifaune migratrice, notamment pour le Vanneau huppé, le Pluvier doré, la Bécassine des marais et la Sarcelle d'hiver ;

- ainsi qu'à l'estuaire de la Laïta, en voie de recolonisation par la Loutre d'Europe *(2)* depuis le bassin-amont de l'Ellé, ria sur les rives de laquelle la Genette est également présente et dont les boisements abritent par ailleurs des populations d'escargots de Quimper.

Chasse

Lapins, lièvres, pigeons, bécasses et perdrix ainsi que faisans périodiquement lâchés par les associations cynégétiques locales constituent l'essentiel du petit gibier chassé sur le site.

(2) La loutre d'Europe (Lutra lutra), est un mammifère semi-aquatique protégé (arrêté du 17 avril 1981) de la famille des mustélidés, qui trouve abri et nourriture au sein des zones humides, des berges boisées et des eaux salmonicoles des cours d'eau.
L'espèce, fortement sédentarisée dans les bassins-versants de l'Ellé et du Scorff, en amont de l'aire d'études, est notamment présente dans l'étang de Saint-Maurice.

QUALITE DES EAUX

Qualité actuelle

Les cartes départementales de qualité des eaux *(2000-2002)* éditées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ne comportent aucune information concernant la qualité des eaux du ruisseau de la Saudraye situé dans l'aire d'étude.

Objectifs de qualité

Nul objectif de qualité ne lui étant par ailleurs assigné, l'objectif de qualité 1A lui est attribué, par défaut.

Cet objectif de qualité supérieure doit, en toute hypothèse, garantir la production d'eau potable par des traitements simples et permettre la vie normale des poissons.

Qualité piscicole

Le schéma départemental de vocation piscicole et halieutique classe le ruisseau de la Saudraye, dont les eaux sont principalement peuplées de truites, en première catégorie piscicole *(à salmonidés dominants)*.

L'entretien et la gestion piscicole du cours d'eau relèvent de l'Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique *(A.P.P.M.A.)* de LORIENT.

S.D.A.G.E.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux *(S.D.A.G.E.)* du bassin Loire-Bretagne fixe les sept grands objectifs suivants :

- amélioration de la ressource pour l'alimentation en eau potable,
- amélioration de la qualité des eaux superficielles,
- réhabilitation des cours d'eau,
- restauration des zones humides,
- préservation et restauration des écosystèmes littoraux,
- maîtrise des rejets agricoles,
- maîtrise de l'urbanisation dans les zones inondables.

Ce document ne comporte aucune prescription particulière - autre que les objectifs de qualité et de préservation des milieux aquatiques précités - concernant la protection des eaux superficielles du ruisseau de la Saudraye et de ses affluents à GUIDEL.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Echelle : 1 / 10 000è

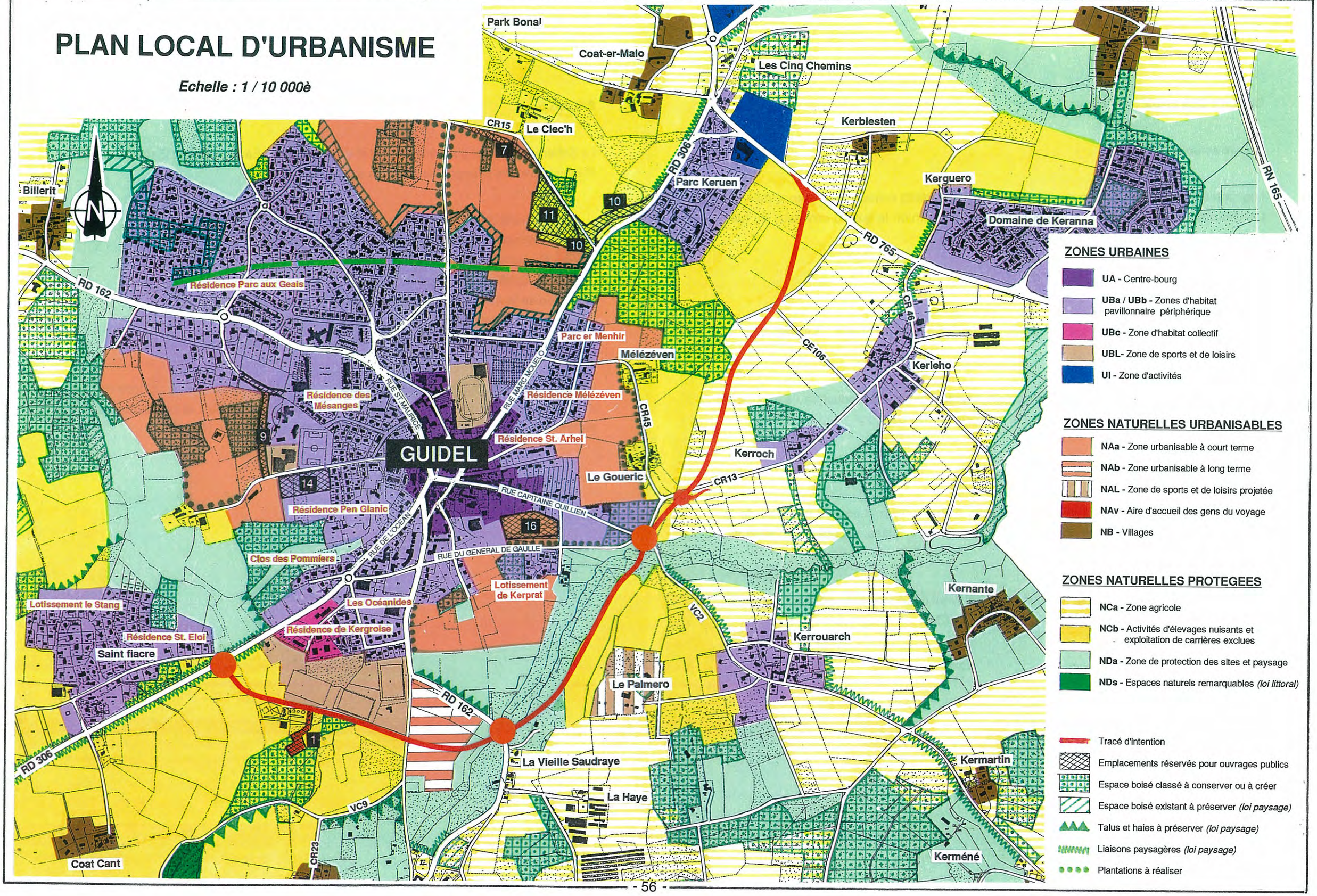

ZONES URBAINES

- **UA -** Centre-bourg
- **UBa / UBb -** Zones d'habitat pavillonnaire périphérique
- **UBc -** Zone d'habitat collectif
- **UBL-** Zone de sports et de loisirs
- **UI -** Zone d'activités

ZONES NATURELLES URBANISABLES

- **NAa -** Zone urbanisable à court terme
- **NAb -** Zone urbanisable à long terme
- **NAL -** Zone de sports et de loisirs projetée
- **NAv -** Aire d'accueil des gens du voyage
- **NB -** Villages

ZONES NATURELLES PROTEGEES

- **NCa -** Zone agricole
- **NCb -** Activités d'élevages nuisants et exploitation de carrières exclues
- **NDa -** Zone de protection des sites et paysage
- **NDs -** Espaces naturels remarquables *(loi littoral)*

- Tracé d'intention
- Emplacements réservés pour ouvrages publics
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Espace boisé existant à préserver *(loi paysage)*
- Talus et haies à préserver *(loi paysage)*
- Liaisons paysagères *(loi paysage)*
- Plantations à réaliser

ELEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES

La commune de GUIDEL qui sur le plan administratif se rattache au canton de PONT-SCORFF, à l'arrondissement et à la communauté d'agglomération du Pays de LORIENT, est une commune littorale, péri-urbaine, de plus 9 000 habitants *(1)*, directement située dans l'aire d'influence économique de l'agglomération lorientaise.

La commune comporte deux foyers principaux d'urbanisation :

- l'agglomération de Guidel-centre, développée, sous forme de lotissements, autour du centre-bourg ancien et de son église, situé au carrefour de la RD 306 et de la RD 162, quatre kilomètres au Nord-Est de l'embouchure de la Laïta ;
- et la station de Guidel-plages, créée en bordure de la route littorale *(RD 152)*, près l'embouchure de la Laïta, entre le village du Bas-Pouldu et le sémaphore, et constituée par un habitat pavillonnaire et diverses structures d'hébergement touristiques *(hôtels, centres de vacances, terrains de camping ...)* ;

Elle comporte également quelques gros villages et importants écarts d'urbanisation, localement constitués par :

- le village de Saint-Fiacre, situé en bordure Est de la RD 306, entre Guidel-centre et Guidel-plages ;
- les quartier des Cinq-Chemins et de Park-Keruen, situés au Nord de l'agglomération, au delà du bois de Lann-er-Vilin, dans le quadrant Sud-Est du carrefour de la RD 306 et de la RD 765 ;
- et le domaine de Keranna, lotissement créé en bordure Nord de la route de Lorient *(RD 765-Est)*, au Nord-Est de l'aire d'études.

GUIDEL compte en outre quatre zones d'activités artisanales et industrielles créées, entre la route de Quimperlé *(RD 765-Ouest)* et la route nationale à 2x2 voies *(RN 165)* Nantes-Quimper, 1,5 kilomètre au Nord de l'agglomération :

- les zones industrielles des Cinq-Chemins I et de la Garderie, d'implantation ancienne, créées en bordure Nord-Est de la route de Quimperlé ;
- la zone industrielle des Cinq-Chemins II, créée en bordure Ouest de la route de Gestel *(RD 306)* ;
- et zone d'activités de Pen-Mané, plus récemment créée en bordure de la RN 165 à 2x2 voies.

(1) 9 156 habitants lors du recensement de population de 1999.

URBANISME REGLEMENTAIRE

L'aire d'études relève en la matière du Plan Local d'Urbanisme *(P.L.U.)* de la commune de GUIDEL dont la révision a été approuvée le 1er mars 2002.

Les principales dispositions d'urbanisme réglementaires en vigueur, telles que figurées sur l'extrait de plan de zonage ci-joint sont les suivantes :

Zones urbaines (U)

Relèvent de cette première catégorie :

- le centre-bourg, classé en zone **UA** ;
- les zones d'urbanisation périphériques, classées en zone **UB**, dont, outre les quartiers Ouest et Est de l'agglomération relèvent également les quartiers excentrés de Park-Keruen et de Keranna ainsi que le village de Saint-Fiacre et les hameaux ruraux environnants *(Kerrouarc'h, Kerroc'h et Kerlého)* ;
- le complexe sportif communal de Kergroise, au Sud de l'agglomération, classé en zone **UBL** ;
- les zones d'activités artisanales et industrielles des Cinq-Chemins *(zones I et II)*, de la Garderie et de Pen-Mané *(2)* au Nord de l'aire d'études, classées en zone **UI**.

Zones naturelles urbanisables

Relèvent de cette deuxième catégorie :

- l'ensemble des parcelles classées en zone **NAa**, urbanisables à court terme, qui ceinturent l'agglomération, notamment le nouveau lotissement de Kerprat, en cours de réalisation ;
- les parcelles, libres de constructuction, comprises entre la route de Ploemeur et la déchetterie, classées en zone **NAb**, urbanisables à long terme ;
- les parcelles, classées en zone **NAv**, situées en aval immédiat du terrain des sports de Kergroise, destinées à l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyages;
- le secteur de Palméro, classé en zone **NAL**, voué à l'implantation d'une zone de sports et de loisirs ;
- les parcelles classées en zone **NB**, situées aux abords immédiats des hameaux ruraux.

(2) Ces quatre Z.A. regroupent une cinquantaine d'entreprises fournissant 1 100 emplois.

Zones naturelles protégées

Relèvent de cette troisième catégorie de zones protégées au titre de l'exploitation des ressources naturelles :

- les zones agricoles du plateau, classées **NCa** et **NCb**, sous-secteur excluant les élevages nuisants et l'exploitation de carrières ;
- les zones de protection des sites et paysages, classées **NDa**, dont relève notamment le vallon encaissé et boisé du ruisseau de la Saudraye ;
- les zones de protection des espaces littoraux remarquables, classées **NDs**, catégorie dont relève notamment la partie amont du site de l'étang du Loc'h, près de Coat-Cant.

Espaces boisés protégés

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de GUIDEL affecte en outre, la plupart des boisements de la commune, dont ceux des Cinq-Chemins, de Lann-er-Vilin et de Kerroc'h, directement situés dans l'aire d'études, la qualité d'espaces boisés classés, à protéger, à conserver ou à créer, conformément aux dispositions des articles L 130-1 et suivants du code de l'Urbanisme.

Voie de contournement Est de l'agglomération

Le dispositif de contournement Est de l'agglomération prévu entre :

- la route de Lorient *(RD 765)*, à l'Est du carrefour des Cinq-Chemins, au Nord,
- et la route de Guidel-plages *(RD 306)*, près du village de Saint-Fiacre, au Sud,

figure en tracé d'intention au Plan Local d'Urbanisme de la commune.

COMMUNICATIONS

Trafic routier

Les trafics moyens journaliers annuels *(T.M.J.A.2003)* enregistrés sur la voirie départementale locale sont les suivants :

RD 306

- branche Nord	*section RN 165 - Cinq-Chemins*	11 868 véhicules/jour
	section Cinq-Chemins - Guidel	9 816 véhicules/jour
- branche Sud	*section Guidel- centre - Guidel-plages*	8 021 véhicules/jour

RD 765

- branche Nord-Ouest *(route deQuimperlé)*	3 481 véhicules/jour
- branche Sud-Est *(route de Lorient)*	4 200 véhicules/jour

RD 162

- branche Nord-Ouest *(vers le pont de Saint-Maurice)*	4 128 véhicules/jour
- branche Sud-Est *(route de Ploemeur)*	1 025 véhicules/jour

Sécurité - nuisances

Les divers trafics de transit supportés par la RD 306 et la RD 162 :

- déplacements domicile/travail,
- trafics de transit poids-lourds,
- pointes estivales - 12 674 véhicules/jour sur la RD 306 au Sud du bourg de Guidel - liées à la fréquentation des plages,

interfèrent au coeur de la cité *(places Jaffré et Polignac, situées de part et d'autre de l'égise)*, constituant une source permanente d'insécurité et d'encombrement, peu compatible avec l'ensemble des déplacements urbains *(cheminements piétonniers, circulation des deux roues, circulation et stationnement automobile...)* dont il compromet le bon fonctionnement, affectant l'accessibilité aux commerces, services et équipements publics du centre-ville, en dépit du plan de circulation existant.

La tranquillité, l'environnement sonore, et, de façon plus générale, le cadre et la qualité de la vie de l'ensemble des habitants de la cité s'en trouvent dépréciés.

La réalisation du projet routier, conçu comme voie de contournement Est de l'agglomération, a précisément pour but de mettre un terme à cette situation.

Environnement sonore

Les circulations routières, en l'état actuel des choses assujetties à traverser l'agglomération de GUIDEL, affectent la sécurité routière, l'environnement sonore, et plus généralement, le cadre et la qualité de la vie de ses habitants.

A titre indicatif, les calculs établis pour un trafic routier de 10 000 véhicules, comportant 10 % de poids-lourds, placent les courbes isophoniques de 60 et 65 dB(A) à 75 mètres et 40 mètres de distance du bord de chaussée *(1)*.

Les maisons d'habitation situées en bordure d'accotement de la rue Marc Mouelo et de la rue de l'Océan, principales artères urbaines de la cité, sont ainsi actuellement exposées à des niveaux de bruit, en façade, supérieurs à 70 dB(A).

Qualité de l'air

Le réseau de surveillance de la qualité de l'air en Bretagne, géré par l'association Air Breizh *(association agréée par le ministère de l'Environnement)* ne dispose d'aucune station de mesure au droit de l'aire d'études *(2)*.

Le site d'implantation du projet routier, distant d'environ quatre kilomètres de l'embouchure de la Laïta, est un plateau littoral directement exposée aux vents marins de secteur Ouest.

En l'état actuel des choses, la qualité de l'air à GUIDEL ne semble pas devoir se ressentir, de façon significative, des émissions polluantes émanant des plus proches foyers d'urbanisation environnants *(LORIENT - QUIMPERLE distants d'environ dix kilomètres)* qu'elles soient d'origine routière ou industrielle.

(1) Niveaux de bruit en façade calculés par application de la méthode du Guide du Bruit des Infrastructures Routières (CERTU).

(2) Au mois de janvier 2002, le dispositif de surveillance en place, comptait dix-huit sites de mesure: seize sites urbains (six sites à RENNES, trois sites à BREST, deux sites à LORIENT, un site dans chacune des villes de SAINT-MALO, de QUIMPER, de VANNES, de SAINT-BRIEUC et de MORLAIX) et deux sites en milieu rural (GUIPRY et BRENNILIS).

EXPLOITATIONS AGRICOLES

Echelle : 1 / 10 000è

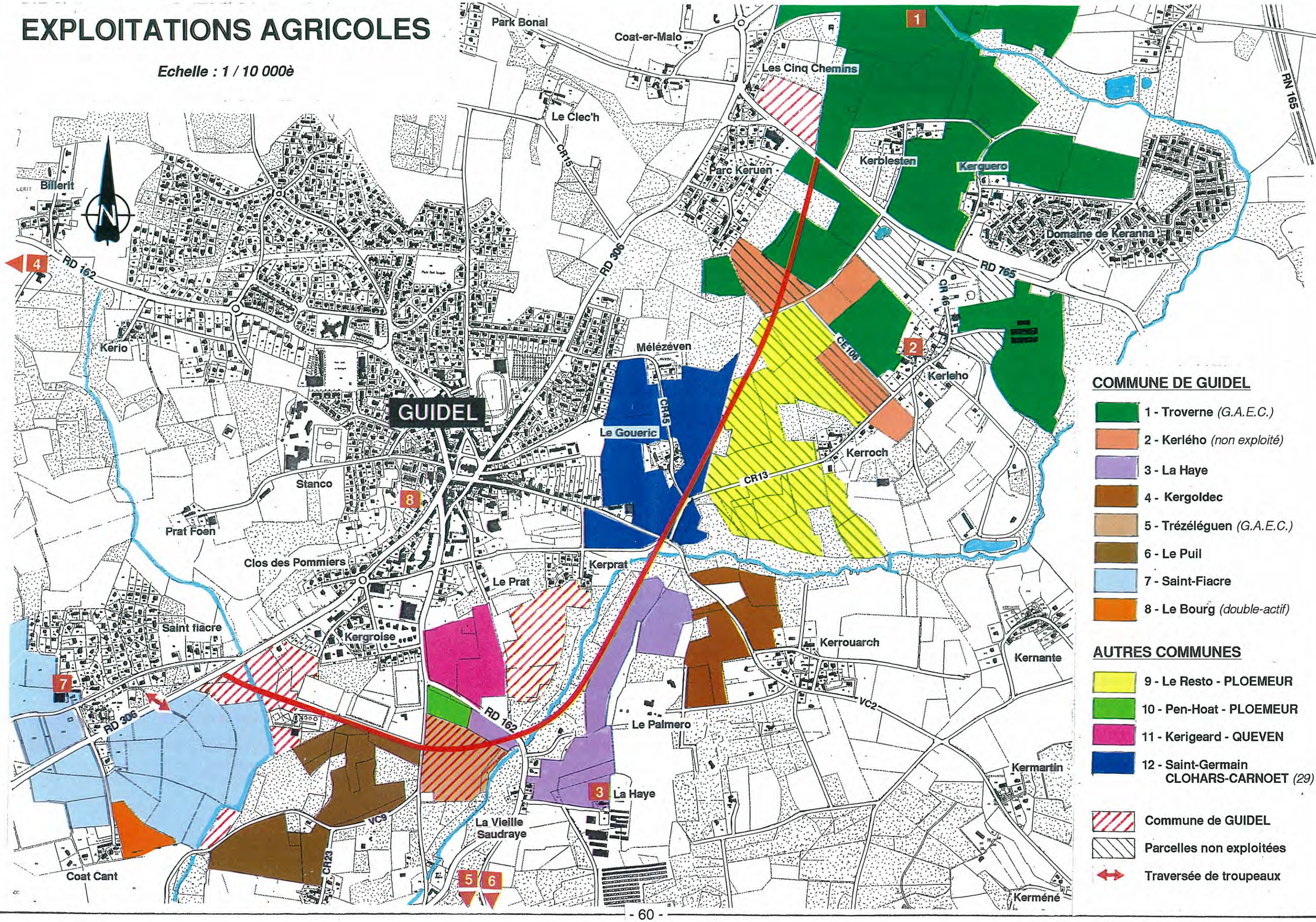

COMMUNE DE GUIDEL

- 1 - Troverne *(G.A.E.C.)*
- 2 - Kerlého *(non exploité)*
- 3 - La Haye
- 4 - Kergoldec
- 5 - Trézéléguen *(G.A.E.C.)*
- 6 - Le Puil
- 7 - Saint-Fiacre
- 8 - Le Bourg *(double-actif)*

AUTRES COMMUNES

- 9 - Le Resto - PLOEMEUR
- 10 - Pen-Hoat - PLOEMEUR
- 11 - Kerigeard - QUEVEN
- 12 - Saint-Germain CLOHARS-CARNOET *(29)*

- Commune de GUIDEL
- Parcelles non exploitées
- Traversée de troupeaux

AGRICULTURE

Les espaces agro-naturels locaux relèvent de douze exploitations agricoles - huit unités de GUIDEL, deux unités de PLOEMEUR, une unité de QUEVEN et une unité de CLOHARS-CARNOET *(29)* - dont les principales caractéristiques peuvent être appréhendées à partir du plan parcellaire et du tableau analytique ci-joints :

SIEGE D'EXPLOITATION	S.A.U.	PRODUCTIONS	FAIRE VALOIR	AGES *(2004)*	OBSERVATIONS succession directe
		GUIDEL			
1 - Troverne	106 ha	lait - viande	fermageu	33/60 ans	GAEC
2 - Kerléo	7 ha	*p.m.*	indiv.	-	non exploitée
3 - La Haye	100 ha+	autruches	fermage	29 ans	-
4 - Kergoldec	250 ha	productions végétales *(maïs, céréales, légumes)*	fermage	50 ans	-
5 - Trézéléguen	55 ha	lait	fermage	33/37 ans	GAEC
6 - Le Puil	80 ha	lait	fermage	55 ans	succession probable
7 - Saint-Fiacre	40 ha	lait	fermage	41 ans	traversées de bétail
8 - Le bourg	1 ha	chevaux *(loisirs)*	fermage	-	non exploitant
		PLOEMEUR			
9 - Le Resto	17 ha	*p.m.*	fermage	46 ans	inexploitée depuis octobre 2001
10 - Penn-Hoat	100 ha+	lait	fermage	45 ans	-
		QUEVEN			
11 - Kerrigeard	75 ha	lait	fermage	52 ans	sans successeur
		CLOHARS-CARNOET			
12 - Saint-Germain	130 ha*(1)*	productions végétales *(maïs, céréales, légumes)*	fermage	59 ans	succ. peu probable

(1) 17,5 ha en fermage dans l'aire d'étude

L'effectif se partage entre une petite unité d'un hectare tenue par un double-actif *(unité n°8)*, deux unités, de 7 et 17 hectares, actuellement inexploitées *(unités n°2 de Kerlého et n°9 du Resto en Ploemeur)*, et de neuf exploitations agricoles à part entière dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Productions

- six exploitations pratiquent le système traditionnel de polyculture et d'élevage laitier, auquel l'unité n°1 de Troverne, associe l'élevage de bovins de viande ;
- deux exploitations *(unité n°4 de Kergoldec et unité n°12 de Clohars-Carnoët)* se consacrent exclusivement à la production végétale *(maïs, céréales, légumes)* ;
- une exploitation est spécialisée dans l'élevage d'autruches *(unité n°3 de la Haye).*

Surfaces Agricoles Utiles

- deux unités exploitent une cinquantaine d'hectares chacune,
- deux unités exploitent quatre vingt hectares chacune,
- quatre exploitations oscillent entre 100 et 130 hectares,
- l'exploitation la plus importante avoisine 250 hectares.

Parcellaire

- au Nord de la route de Kerrouarc'h *(VC 2)* le terroir agricole est exploité à partir du siège de l'unité n°1 de Troverne, situé au Nord de l'aire d'étude, qui détient quelques parcelles au Sud de la route de Lorient *(RD 765)* et du siège de l'unité n°12, situé sur la commune de Clohars-Carnoët qui détient 17 ha dans le secteur de Gouéric ; les parcelles intercalaires sont actuellement inexploitées ;
- au Sud de la route de Kerrouarc'h *(VC 2)* les parcelles agricoles situées de part et d'autre du vallon de la Saudraye sont exploitées à partir du siège de l'unité n°3 de la Haye, situé à l'Est, et de sièges d'exploitations éloignés de l'aire d'étude *(n°4, n°5, n°6 de Guidel, n°10 de Ploemeur et n°11 de Quéven)* pour ce qui concerne les parcelles situées au contact de l'agglomération, à l'Ouest du vallon ;
- les parcelles agricoles situées sur le flanc Ouest du vallon du ruisseau de Billérit, au Sud de l'aire d'études, sont exploitées à partir du siège de l'unité n°7 de Saint-Fiacre.

Pérennité

La pérennité des structures agraires existantes, au regard de l'âge des chefs d'exploitation qui, pour la plupart d'entre eux, sont de jeunes agriculteurs, semble devoir être assurée pour de nombreuses années. Le devenir des parcelles classées en zones **NA**, urbanisables à terme, est essentiellement tributaire de la programmation des opérations d'urbanisme prévues à la périphérie de l'agglomération.

PAYSAGE - PATRIMOINE

Echelle : 1 / 10 000è

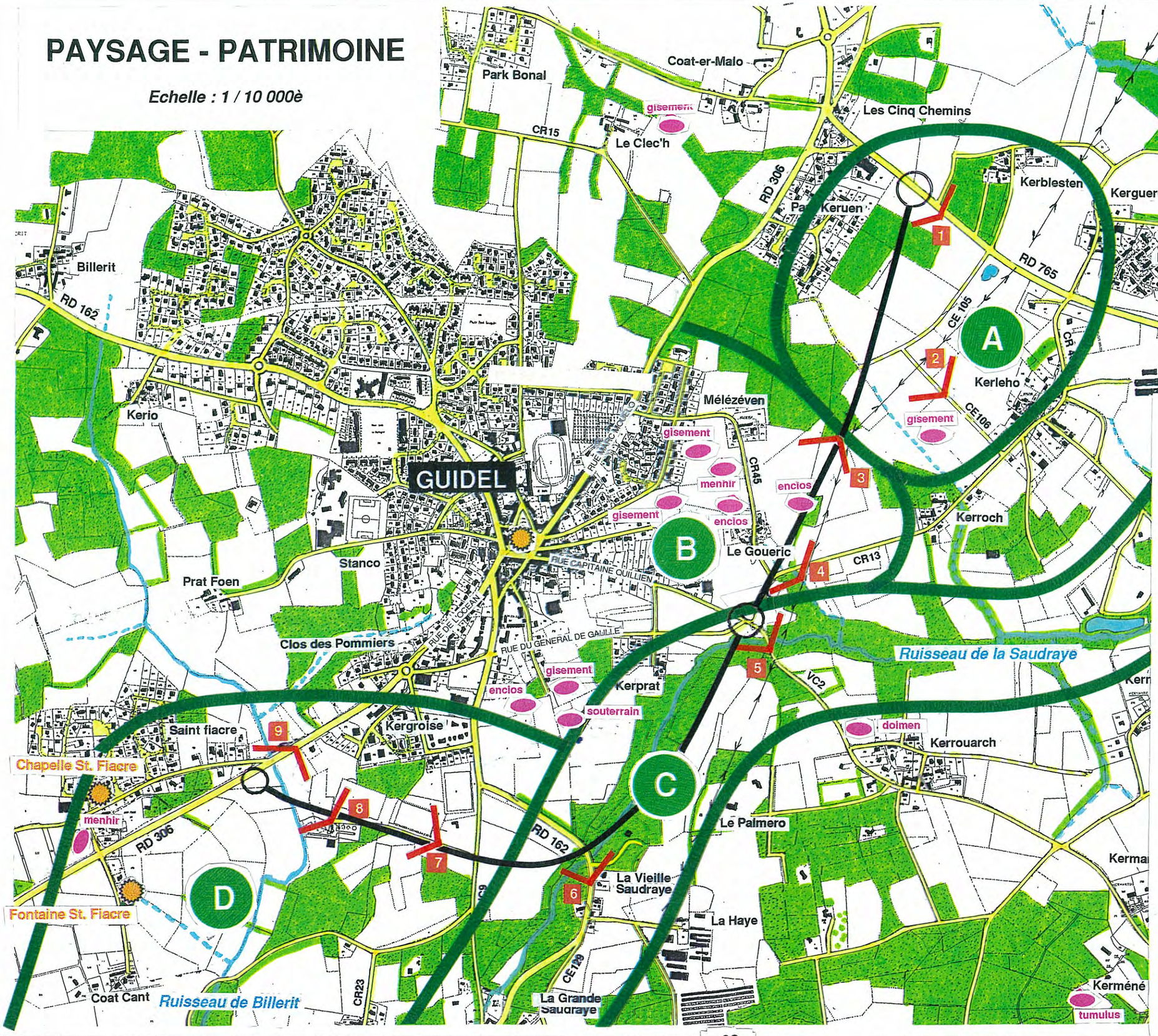

Chapelle Saint-Fiacre

Fontaine Saint-Fiacre

PAYSAGE

Les principales composantes du paysage qui s'offrent à la périphérie Est du l'agglomération de GUIDEL peuvent être appréhendées à partir des planches d'illustrations photographiques ci-jointes.

Il s'agit d'un paysage agraire gagné par les plus récentes extensions de l'agglomération au sein duquel les vallonnements des reliefs et les coupures visuelles introduites par les haies bocagères reliques et les boisements qui ponctuent la campagne déterminent quatre unités de paysage distinctes :

- la première, se situe au Nord-Est de l'aire d'étude, entre le boisement de Lann-er-Vilin et la colline de Kerlého ;
- la seconde se calque sur le vallon de Gouéric, au contact de l'agglomération ;
- la troisième correspond au site boisé du vallon du ruisseau de la Saudraye ;
- la quatrième est centrée sur le site du vallon du ruisseau de Billérit, entre le quartier de Kergroise et le village de Saint-Fiacre, au Sud de l'aire d'étude.

Unité A - le terroir agricole du plateau

Cette première unité de paysage, située au Nord-Est de l'aire d'étude, correspond au paysage agraire, dégagé, du terroir agricole enclavé entre les boisements de Park-Keruel et de Lann-er-Vilin et la colline débocagée de Kerlého.

Les zones d'habitat environnantes sont masquées par les boisements alentours *(Park-Keruel)* et par les lignes de crêtes *(Kerlého)*, à l'exception de la perspective routière qui s'offre dans l'axe de la RD 765 en direction du garage automobile et des premières habitations du quartier des Cinq-Chemins *(cf vue n°1)*.

Le paysage traversé est un paysage de champs ouverts, doucement vallonné *(têtes de vallons des Cinq-Chemins et de Kerroc'h)*, traversé par plusieurs lignes électriques haute et moyenne tensions *(cf vue n°2)*.

Unité B - le vallon de Gouéric

Cette seconde unité, calquée sur le site du vallon, présente un paysage agraire également dégagé, traversé par quelques haies bocagères reliques principalement conservées aux abords immédiats du hameau de Gouéric, au creux du vallon, et du hameau de Mélézéven, situé en lisière du boisement de Lann-er-Vilin, à l'amont.

Le champ de perception visuelle s'ouvre, vers l'Ouest, en direction de l'agglomération, toute proche, et, vers le Sud, en direction du vallon du ruisseau de la Saudraye *(cf vues n°3 et n°4)*.

Unité C- le vallon de la Saudraye

La troisième unité de paysage correspond à l'étroit vallon du ruisseau de la Saudraye dont le site encaissé et boisé demeure peu perceptible au droit de l'aire d'étude.

Le site, difficilement accessible et peu fréquenté, entre la route de Kerrouarc'h *(VC 2)* et la route de Ploemeur *(RD 162)*, n'est perceptible, dans sa totalité, que depuis le plateau de Kerprat.

Des vues, de courtes et moyennes portées *(cf vues n°5 et n°6)*, s'offrent fugitivement aux usagers de la route, dans l'axe du vallon, à la traversée du pont de Kerrouarc'h, en amont, et de la Vieille Saudraye, en aval.

Unité D - le vallon du ruisseau de Billérit

Cette quatrième unité correspond au paysage composite qui s'offre à la traversée du vallon du ruisseau de Billérit au contact des quartiers Sud de l'agglomération.

La première séquence visuelle *(cf vue n°7)* rencontrée correspond au vallon ouvert sur son flanc Est, en aval immédiat du quartier de Kergroise. Cette petite dépression abrite :

- les terrains des sports de Kergroise, aménagés en gradins, sur son versant Sud,
- ainsi que les installations et la voie d'accès à la station d'épuration communale.

1

RD 765
Les Cinq Chemins

2

Lotissement de Pars Keruen
CE 106

3

Le Goueric
GUIDEL
Mélézéven

4

CR 13 - Vallon du ruisseau de Gouéric

5

VC 2 - Vallon du ruisseau de la Saudraye

6

RD 162 - La Vieille Saudraye

7

Chemin de la station d'épuration

8

Station d'épuration

Parc de Kergroise

9

Parc de Kergroise

RD 306 - Vallée du ruisseau de Billerit

La deuxième séquence visuelle *(cf vue n°8)* se calque sur les étendues planes du fond de vallon, occupées par :

- le parc paysager de Kergroise, récemment aménagé sur la rive gauche du ruisseau, au pied des immeubles du quartier de Kergroise,
- et les prairies, en friches, environnées de fourrés de saules, situées en vis-à-vis.

La troisième séquence visuelle *(cf vue n°9)* correspond à la longue perspective routière, encadrée de haies champêtres et de haies de jardins *(notamment constituées de cyprès)*, qui s'offre dans l'axe de la route de Guidel-plages *(RD 306)* au droit du village de Saint-Fiacre.

PATRIMOINE

Patrimoine architectural

Le fuseau d'études n'est grevé d'aucune servitude relative à la protection des Monuments Historiques *(loi du 31 décembre 1913)*.

Les principales composantes du patrimoine architectural local tiennent essentiellement à la présence, au droit de celui-ci :

- de la chapelle du village de Saint-Fiacre,
- et de la fontaine située en vis-à-vis, à l'Est de la route de Guidel-plages *(cf documents photographiques ci-joints)*,
- ainsi que de quelques constructions d'architecture rurale traditionnelle situées dans les hameaux ruraux environnants.

Site protégé

L'aire d'étude n'est par ailleurs grevée d'aucune servitude relative à la protection des sites *(loi du 2 mai 1930, relative la protection des sites et monuments naturels)*.

Sites archéologiques

Une dizaine de sites archéologiques ont, en l'état actuel des découvertes, été recensées dans l'aire d'étude *(cf carte ci-jointe)* :

- deux gisements de surface *(d'époques indéterminées)*, près des hameaux de Kerroc'h et de Mélézéven ;
- deux enclos *(d'époques indéterminées)*, un menhir et un gisement de surface *(datés du Néolithique)*, près du hameau de Gouéric ;
- un gisement de surface *(daté de Haut-Empire)* ainsi qu'un enclos et un souterrain *(d'époques indéterminées)*, au lieu-dit Er-Prad, près de Kergroise ;
- et un menhir *(daté du Néolithique)*, au village de Saint-Fiacre.

B - CHOIX DU PARTI D'AMENAGEMENT

Le choix du parti d'aménagement présenté résulte :

- de l'étude préalable des diverses composantes de l'environnement précédemment décrites,
- et de la prise en compte, en étroite concertation avec la municipalité de GUIDEL, directement associée à l'élaboration du projet technique, des intérêts et volontés de la collectivité publique.

Principe de contournement Ouest

Toute solution alternative consistant à dévier la RD 306 à l'Ouest de l'agglomération de GUIDEL se heurte à trois obstacles majeurs :

- le bâti : le développement spatial de l'agglomération s'est principalement opéré au Nord-Ouest du centre-bourg ; les quartiers de Billérit, de Kério et de la résidence du Parc-aux-Geais, aménagés au Nord de la RD 162 *(route du pont Saint-Maurice)*, jusqu'au parc du château de Kerbastic, ne peuvent plus désormais être contournés, ni traversés sans dommages pour le bâti, ni sans que de sérieuses atteintes ne soient portées au cadre et à la qualité de leurs habitants ;
- les options prises en matière d'urbanisme : cette urbanisation procède directement des orientations prises par la municipalité de GUIDEL en matière d'aménagement de l'espace ; créer une voie de contournement Ouest de l'agglomération va à l'encontre des récentes options prises dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui, à terme, prévoit de développer de nouveaux foyers d'urbanisation au Nord de l'agglomération et de préserver les espaces agro-naturels boisés du vallon de Billérit, en quelque sorte conçus comme «ceinture verte» des quartiers Sud-Ouest de l'agglomération ;
- les communications routières : le principe de contournement Ouest ne permet pas de concevoir un dispositif d'échanges satisfaisant ; l'extension prise par l'urbanisation aurait notamment pour effet de contraindre les usagers de la RD 162 à effectuer un très long parcours urbain entre la déviation routière et le centre-bourg, sans véritablement permettre de résorber les encombrements dont il est l'objet.

Ces raisons ont conduit à écarter toutes solutions de contournement Ouest de l'agglomération, au profit du parti de contournement Est dont le tracé indicatif figure au Plan Local d'Urbanisme de la commune de GUIDEL, approuvé le 1er mars 2002.

Solution retenue

Ce tracé indicatif qui s'établit à la périphérie immédiate de l'agglomération, dans un secteur de configuration topographique accidentée, pour l'essentiel, libre de construction, a constitué le principe directeur des études techniques et d'environnement entreprises par le Département.

Après examen de la situation existante confirmant la validité de la solution d'aménagement retenu - guidé par le souci d'implanter l'ouvrage routier à distance suffisante des plus proches foyers d'urbanisation en préservant, autant que faire se peut, le site boisé de la vallée du ruisseau de la Saudraye - il s'est agi de concevoir le projet technique qui réponde le mieux aux objectifs routiers et environnementaux de l'opération.

Les principales dispositions adoptées dans cette perspective sont les suivantes :

Phasage des travaux

La voie de contournement sera réalisée en deux phases :

- la section Nord, comprise entre la route de Lorient *(RD 765)*, près des Cinq-Chemins, et la route de Kerrouarc'h *(VC 2)*, sera réalisée en première phase ;
- la section Sud, comprise entre la route de Kerrouarc'h et la route de Guidel-plages *(RD 306)*, sera réalisée ultérieurement, dans une seconde phase de travaux.

Dispositions constructives

1 -Traitement en carrefour-giratoire du raccordement d'extrémité Nord de la déviation sur RD 765 ; cette solution a été préférée à l'aménagement du carrefour en «T», prévu au P.L.U., de façon à ne pas privilégier l'écoulement du trafic sur la route de Lorient et à contraindre les automobilistes à ralentir à l'entrée du quartier des Cinq-Chemins.

2 - Décalage d'axe, de quelques dizaines de mètres vers Ouest, de la section routière comprise entre la route de Lorient *(RD 765)* et la VC 2, à proximité du pont de Kerrouarc'h ; ce décalage à pour objet d'améliorer les caractéristiques géométriques *(notamment le tracé en plan)* de la solution figurée au Plan Local d'Urbanisme et d'offrir les meilleures conditions de circulation et de sécurité aux usagers de la routes comte tenu des multiples voies à rétablir dans ce secteur.

PRESENTATION DES VARIANTES

Echelle : 1 / 10 000

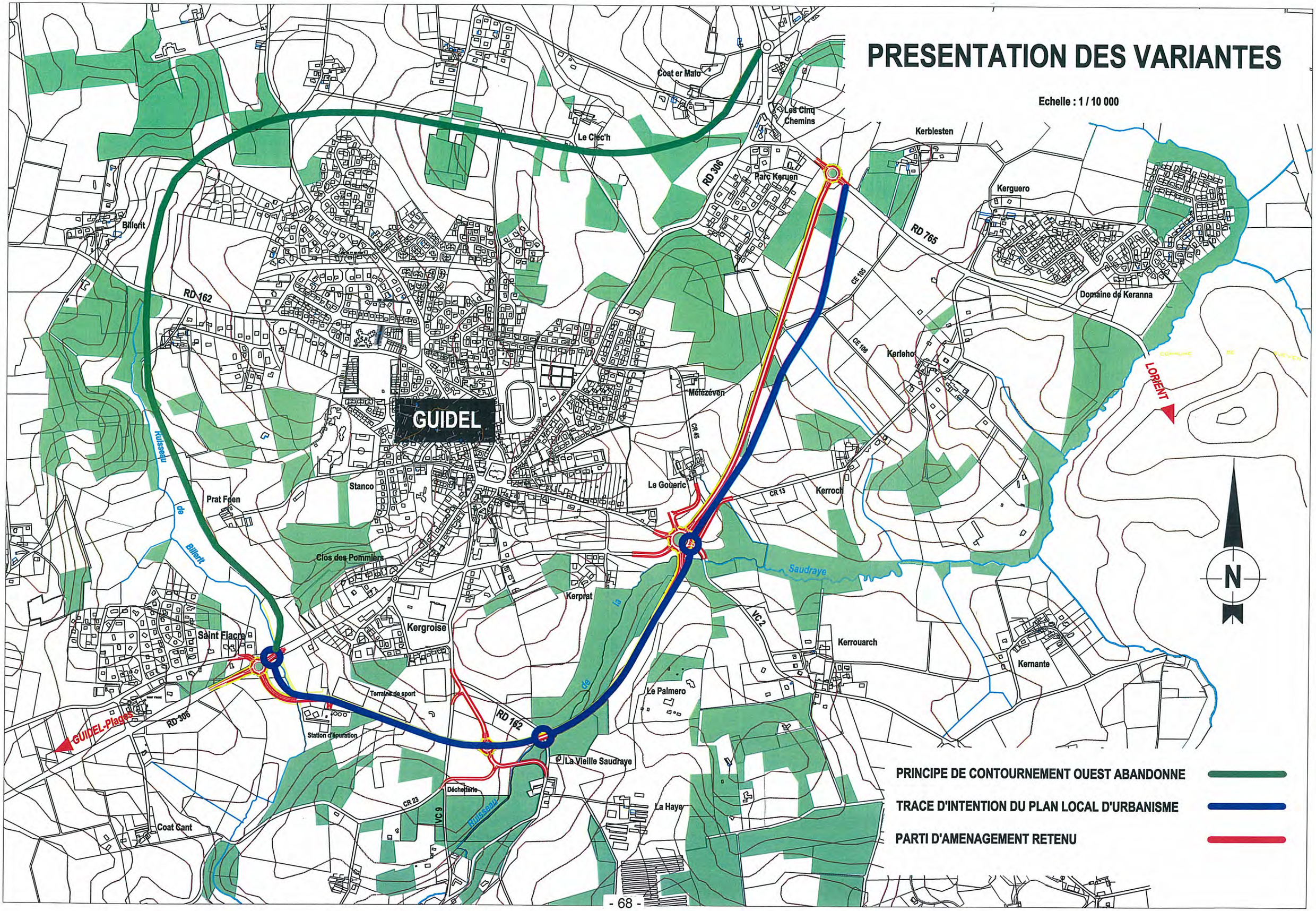

Le carrefour-giratoire aménagé à l'intersection du projet routier, de la rue du Capitaine Quillien et de la rue du Général de Gaulle comportera six branches ; la sixième branche étant destinée à desservir la future zone d'urbanisation *(zone NAa du PLU)* prévue dans le quadrant Nord-Ouest du carrefour-giratoire :

- le CR 45 de Gouéric sera raccordé sur cette branche Nord-Ouest ;
- le CR 13 de Kerroc'h sera raccordé sur la branche Est *(VC 2)* du carrefour-giratoire.

3 - Aménagement d'un carrefour-giratoire à l'intersection de la route de Ploemeur *(RD 162)*, ponctuellement déviée près de la Vieille-Saudraye ; ce point d'échanges est destiné à desservir dans les meilleures conditions les équipements publics existants *(équipements sportifs, déchetterie)* et le futur foyer d'urbanisation prévu dans ce secteur.

4 - Aménagement, décalé de quelques mètres vers le Sud-Ouest, du carrefour-giratoire de Saint-Fiacre, primitivement prévu au droit de l'intersection existante ; ce léger décalage permet de préserver le cours du ruisseau de Billérit, à ciel ouvert, plutôt que de le dériver ou de le couvrir comme l'imposait la solution initiale.

5 - Prise en compte des cheminements piétonniers et deux-roues dans la conception du dispositif routier :

- aménagement de pistes cyclables sur le pourtour des carrefours-giratoires ;
- construction d'un passage inférieur à gabarit réduit *(P.I.G.R.)* pour piétons et deux-roues sera aménagé sous l'ouvrage routier en remblais dans le vallon du ruisseau de Kerroc'h ;
- réservation d'une surlargeur d'emprise de 5,00 mètres destinée à l'aménagement ultérieur d'une piste cyclable en bordure Ouest de la voie nouvelle.

Au terme de cette phase d'études préalables, le choix du maître d'ouvrage s'est porté sur cette solution, jugée à la fois :

- techniquement plus satisfaisante,
- et de moindre impact sur l'environnement.

L'aménagement de chaque tranche fonctionnelle sera en outre assorti de mesures d'accompagnement destinées à en résorber les principaux impacts négatifs *(protection contre le bruit, protection des eaux, aménagements paysagers...).*

Les principaux impacts sur l'environnement du projet routier ainsi conçu et les mesures préconisées pour remédier à titre préventif ou curatif à leurs conséquences dommageables sont présentées au chapitre suivant.